

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 24411**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Management des organisations spécialité "responsable de structures enfance, petite enfance"

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université d'Aix Marseille (AMU)	Rectorat de l'Académie d'Aix Marseille, Président de l'Université d'Aix Marseille

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

120g Sciences économiques et sociales appliquées à l'aménagement et au développement, à l'administration territoriale, au commerce, aux relations sociales et aux ressources humaines, aux finances, 123g Sociologie et travail social ; Sociologie et santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel :

- est chargé de concevoir, élaborer, appliquer, suivre le projet d'établissement.
- organise la vie de la crèche, les réunions avec l'équipe et avec les parents
- veille à l'harmonie des relations au sein de la structure, par la maîtrise d'une bonne communication interne
- a en charge la communication externe (relations avec les parents, les partenaires extérieurs)
- est responsable de la gestion du personnel (formation, évaluation, congés, horaires...), de la gestion administrative et financière, de l'application du règlement intérieur, de la sécurité des personnes et des locaux
- engage toute action nécessaire au bon développement psycho-affectif de l'enfant et du petit enfant
- a un rôle d'accueil et de supervision de l'accueil

Ce diplômé maîtrise :

- le management des équipes en vue de faire adhérer toutes les catégories (du puériculteur à l'agent de cantine) au projet de vie de la structure et de faire émerger les compétences de chacun (en évaluant, fixant les objectifs etc.) pour motiver des professionnels du secteur
- le travaille en réseau pour faire en sorte que la structure d'accueil de l'enfant, petit enfant ait un ancrage dans le contexte socio-économique (quartier, cité etc...)
- la médiation des conflits (personnel, parents, enfants) pour assurer l'harmonie et l'épanouissement de l'enfant au-delà des différences sociales, culturelles etc...
- la réglementation qui régit le secteur de l'enfance et de la petite enfance (droits de l'enfant...)
- l'aménagement de l'espace en fonction des besoins et de la sécurité des enfants
- l'intégration de l'enfant différent
- le travail avec les parents pour garantir le lien nécessaire entre vie familiale et vie sociale et scolaire

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Crèches municipales, crèches d'entreprises, crèches parentales, Halte garderie, Activités sportives, artistiques, Hôtellerie (Club d'enfants)

Responsables de structures d'accueil de la petite enfance, Responsables de structures associatives, responsables de club de sports et de loisirs, d'ateliers artistiques, responsable de centres aérés

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1302 : Direction de petite ou moyenne entreprise

K1202 : Éducation de jeunes enfants

G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification :

Durée de la formation : entre 491 et 541 heures de présence selon le parcours de l'étudiant, réparties sur 15 semaines de novembre à fin juillet. Le stage obligatoire de 12 semaines minimum doit se faire à partir du mois de novembre.

La certification s'obtient après un parcours d'enseignement d'une durée d'une année et après une évaluation concernant les unités suivantes :

Licence - Unités d'enseignement :

1er semestre (30 ECTS)

Sociologie (6 ECTS)

Connaissance de l'enfant (6 ECTS)

Famille et parentalité (6 ECTS)
 Anglais (3 ECTS)
 Droit et Institutions (3 ECTS)
 Management et gestion du personnel (6 ECTS)

2ème semestre (30 ECTS)
 Méthodologie et outil de projet (6 ECTS)
 Techniques de gestion (6 ECTS)
 Projet tuteuré (6 ECTS)
 Stage en entreprise (12 semaines) (12 ECTS)

L'appréciation des connaissances au cours de la formation se fait par un examen terminal, par un contrôle continu ou une combinaison des deux modes d'évaluation. Une note unique est établie pour chaque enseignement à la fin de celui-ci.

La note finale d'évaluation des connaissances dans une unité d'enseignement est attribuée après délibération du jury, sur la base de la moyenne des notes obtenues dans les cours qui composent cette unité d'enseignement. La compensation entre les notes des différents cours d'une unité d'enseignement s'effectue sans note éliminatoire. Une unité d'enseignement est validée et définitivement acquise lorsque la moyenne ainsi obtenue est au moins égale à 10/20.

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenue à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble des unités d'enseignements y compris le projet tuteuré et le stage et une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage (moyenne professionnelle).

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les unités d'enseignement dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Le jury est composé pour 52% d'enseignants universitaires et pour 48% de professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Le jury est composé pour 52% d'enseignants universitaires et pour 48% de professionnels
En contrat de professionnalisation	X		Le jury est composé pour 52% d'enseignants universitaires et pour 48% de professionnels
Par candidature individuelle	X		Le jury est composé pour 52% d'enseignants universitaires et pour 48% de professionnels
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels conformément aux textes

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17/11/1999 publié au JO du 24/11/1999 et au BO n° 44 du 9/12/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du diplôme n° 2012-0098 en date du 5 juin 2012

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

LOI n° 2010-625 DU 9/06/2010 relative à la création des maisons d'assistance maternelles et portant diverses dispositions relatives aux assistantes maternelles JO du 10/06/2010.

DECRET N° 2007-230 du 20/02/2007 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants des moins de six ans et modifiant le code de la santé publique.

JO n° 45 DU 22/02/2007 P ; 3263 TEXTE N° 37

Pour plus d'informations

Statistiques :

- Promotion 2012/2013 : 21 étudiants certifiés dont 20 femmes et 0 hommes.

- Promotion 2013/2014 : 26 étudiants certifiés dont 23 femmes et 3 hommes.

- Promotion 2014/2015 : 16 étudiants certifiés dont 15 femmes et 1 homme.

Autres sources d'information :

formations.univ-amu.fr, fpc.univ-amu.fr/vae

Lieu(x) de certification :

Marseille

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

AMU-Faculté d'économie et de Gestion, Management des Organisations, Responsable Structure Enfance, Petite Enfance

14 Avenue Jules Ferry

13100 Aix en Provence

Historique de la certification :